



Pessac le 29 juin 2022

COMMUNIQUÉ

Nomination de M. BRAUN, ministre de la santé et de la prévention

Le décret présidentiel du 4 juillet 2022 relatif à la composition du gouvernement a désigné M. François BRAUN en qualité de ministre de la santé et de la prévention.

M. BRAUN n'est pas doté d'une meilleure légitimité démocratique que Mme BOURGUIGNON contrainte de quitter le gouvernement à la suite de sa défaite pour 56 voix aux élections législatives.

Nous observons que le président d'un syndicat corporatiste médical en exercice est en capacité d'être nommé ministre...Optimiste le SNSPP-PATS y voit une reconnaissance des corps intermédiaires, si souvent et facilement décriés dans l'individualisme ambiant.

Pour le SNSPP-PATS, cette nomination apparait pour le moins surprenante au regard de la trajectoire de M.BRAUN et de ses positions assez peu consensuelles et outrancières envers les autres partenaires du monde de la santé, dont les sapeurs-pompiers et leur service de santé et de secours médical en particulier.

La position du syndicat de M.BRAUN qui vise à récupérer les infirmiers de sapeurs-pompiers qu'il n'a pu détruire doit être observée et devrait interpeller le ministre de l'intérieur, les présidents de conseils départementaux et les directeur de SIS. La pseudo mission flash qui reprend in extenso les propositions syndicales de monsieur BRAUN est, de notre point de vue, loin de pouvoir régler les immenses problématiques du monde de la santé et du social à qui nous réitérons notre entier soutien.

A l'heure où il faut travailler toujours davantage ensemble, nous serons attentifs aux orientations données par ce nouveau ministre qui ne doit pas être le ministre des SAMU, mais bel et bien le ministre de la santé et de la prévention.

Nous attirons cependant l'attention de Madame la première ministre sur l'illusion d'un système de santé « tout régulé par le 15 »...ce système même qui a montré toutes ses limites et qui n'est évalué que par ceux qui l'animent.

Afin de pouvoir lever les ambiguïtés et préciser la position du Ministre BRAUN notamment en matière de secours et soins d'urgence, nous avons sollicité un entretien auprès de lui.

En toute situation, et surtout en cas de désaccords, le dialogue doit prévaloir !



REVENDIQUER POUR CONSTRUIRE !



www.snspp-pats.com
contact@snspp-pats.fr



SNSPP-PATS

05.57.15.24.18
6 rue Paul Éluard
33600 PESSAC